

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 04 AVRIL 2024**

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	89
titulaires présents :	62
suppléants :	5
pouvoirs :	14
excusés :	8
votants :	81
* voix pour :	80
* voix contre :	
* abstention :	1
* NPPPV :	

***Jeudi 04 avril 2024, à 18 heures, en vertu de la convocation du jeudi 28 mars 2024, les membres du Conseil de Grand Cognac se sont réunis salle des fêtes de Chassors – 1 rue de Guîtres (16200 CHASSORS), sous la présidence de Monsieur Jérôme SOURISSEAU, président.***

**ETAIENT PRESENTS**

Mmes Christine BAUDET – Martine BEAUMARD – Pascale BELLE – M. Morgan BERGER – Mme Lydie BLANC – M. Patrice BOISSON – Mmes Bernadette BOULAIN - Marie-Christine BRAUD – M. Pierre-Yves BRIAND – Mme Hélène BRISSON – MM. Jean-François BRUCHON – Dominique BURTIN – Mme Séverine CAILLE – MM. Romuald CARRY - Jean-Christophe COR – Stéphane CORNET - Jean-Jacques DELÂGE – Fabien DELISLE – Hubert DEMENIER - Jacques DESLIAS – Brice DEZEMERIE – Bernard DUPONT – Michel ECALLE – Laurent GEORGES - Philippe GESSE – Jean-Marc GIRARDEAU – Didier GOIS – Mme Christel GOMBAUD – MM. Claude GUINDET - Bernard HANUS – Mme Danielle JOURZAC – MM. Lilian JOUSSON – Mehdi KALAI - Jean-Marc LACOMBE – Patrick LAFARGE – Mme Danièle LAMBERT-DANEY – M. Yannick LAURENT – Mmes Laurence LE FAOU – Camille LEGAY - M. Jean-Louis LEVESQUE – Mme Monique MARTINOT – MM. Dominique MERCIER – Jean-Luc MEUNIER - Christian MEUNIER – Mme Léa MICHAUD-LAURICHESSE - M. Bruno NAUDIN-BERTHIER – Mme Virginie PAILLETTE-RIVIERE – M. Ludovic PASIERB – Mmes Monique PERCEPT – Christiane PERRIOT – M. Gilbert RAMBEAU – Mme Marie-Pierre REY-BOUREAU – M. Florent RODRIGUES – Mme Nicole ROY – M. Jérôme ROYER – Mme Nadège SKOLLER – M. Xavier TRIOUILLIER – Mmes Nadia VARLEZ – Marie-Jeanne VIAN – MM. Mickaël VILLEGER – Patrice VINCENT.

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR**

Mme Carmen BERNARD (donne son pouvoir à Mme Danièle LAMBERT-DANEY) - Mme Elisabeth DUMONT (donne son pouvoir à M. Bernard DUPONT) – Mme Brigitte ESTEVE-BELLEBEAU (donne son pouvoir à Mme Nadège SKOLLER) - Géraldine GORDIEN (donne son pouvoir à M. Yannick LAURENT) – Dominique GRAVELLE (donne son pouvoir à M. Dominique BURTIN) – Christian JOBIT (donne son pouvoir à Mme Nicole ROY) - M. Jean-Hubert LELIEVRE (donne son pouvoir à Mme Patricia DELESQUE) – Eric LIAUD (donne son pouvoir à M. Pierre-Yves BRIAND) - Mme Sylvie MOCOEUR (donne son pouvoir à Mme Martine BEAUMARD) - M. Géraud MOURGERE (donne son pouvoir à M. Brice DEZEMERIE) – Katie PERROIS (donne son pouvoir à M. Xavier TRIOUILLIER) – Dominique PETIT (donne son pouvoir à Mme Christel GOMBAUD) - Mme Emilie RICHAUD (donne son pouvoir à M. Morgan BERGER) - Christophe ROY (donne son pouvoir à M. Philippe GESSE) -

**EXCUSES**

MM. Pierre BERTON - Sébastien BRETAUD – Georges DEVIGE - Michel FOUGERE - Mme Sylvie GAUTIER – MM. Gilles PREVOT – Benoist RENAUD – Mme Carole SAUNIER.

**SUPPLEANTS**

Mme Patricia DELESQUE (suppléante de M. Cédric DUPUY) - MM. Fabien PETINIOT (suppléant de Mme Marie-Christine GRIGNON) – Pierre PEROT (suppléant de M. Annick-Franck MARTAUD) - Serge PLAT (suppléant de M. Jean-Claude ANNONIER) – Mme Isabelle TERMINET (suppléante de M. Jean-Philippe ROY).

M. Patrick LAFARGE est désigné secrétaire de séance.

**MUSEES DE COGNAC**  
**PROPOSITION DE TARIFS BILLETTERIE**  
*(Budget principal)*

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2023/115 du 30 mars 2023 approuvant la grille tarifaire de la billetterie des Distillateurs culturels (musées et valorisation du patrimoine) ;

Vu l'avis favorable de la Commission Culture et valorisation du patrimoine réunie le 1er février 2024 ;

Vu l'avis favorable du bureau réuni le 21 mars 2024.

Considérant ce qui suit :

Il convient d'ajuster les tarifs de la billetterie des musées et du service valorisation du patrimoine en proposant une nouvelle prestation de visites guidées et plusieurs tarifs pour le colloque qui se tiendra en novembre sur la Renaissance.

Il est aussi proposé de renouveler la gratuité du musée lors des festivals culturels sur Cognac et lors du triathlon de Cognac et de l'étendre aux personnes adhérentes au CNAS.

La grille tarifaire jointe en annexe les différents tarifs proposés.

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget. (chapitre 70).

Les membres du conseil, après en avoir délibéré, et à l'unanimité par 80 voix Pour et 1 abstention :

- APPROUVENT la grille tarifaire jointe en annexe ;
  
- AUTORISENT le président, ou son représentant, à signer tous les documents afférents.

Le président,

Jérôme SOURISSEAU

*Le président certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit, transmise au représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).*

*La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter son entrée en vigueur.*

*Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Cognac dans le même délai.*